Image not found or type unknown

Caution voiture acheteur

Par **jloa85**, le **16/01/2015** à **21:11**

bonsoir,
voici mon soucis
il y a 1 semaine un monsieur est venu voir ma voiture que j avais mis en vente. Intéressé par la voiture il me laisse une caution avec papier signé de 500 euros. hier le voyant de mon moteur s'est allumé et réeteint fin de journée, sachant qu'on devait proceder a l'échange aujourd'hui je l appelle hier soir pour lui dire que je m'engager a faire un papier si soucis avec la voiture dans le mois a venir je lui changerai piece , il me dit ok et me remercie pour mon honneteté. ce midi il me rappelle et me dis je ne prend plus la voiture car je nai plus confiance, donc je lui repond que j'encaisse son cheque. bien sur lui ma repondu que si j'encaisser cheque il portait plainte... qui a tort ou raison entre les 2? le contrôle technique de la voiture est ok

j attend impatiement une reponse car de mon cote j ai aussi fais cheque a un concessionaire de 1000 euros et j attendais bien sur l'argent de la voiture pour acheter la nouvelle , je suis agacer car il me met également dedans

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés